

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 mars 2017

Le conseil municipal s'est réuni le 22 mars 2017 à 20 heures 30 sous la présidence de VIDAL Daniel, Maire  
**Étaient présents :** ARRIBAT Bernard, BLANC Maurice, GAYRAUD Claude, MAS Bernard, PONS Françoise, PROENCA Antoine, RAZIMBAUD Jean-Louis, RAZIMBAUD Olivier, ROQUE Christiane, ROUMESTANT Bernard, SALES Laure, SENDERENS Cédric, SICARD Nathalie, STELLA Nicole

## 1°) Vote du compte administratif 2016

les résultats sont arrêtés tels que résumés en annexe  
voté 14 voix pour, Daniel VIDAL a quitté la séance, n'a pas pris part au vote

BUDGET GENERAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
Dépenses	773.328,91	242.022,04	1.015.350,95
Recettes	854.136,34	338.992,14	1.193.128,48
Résultat exercice	80.807,43	96.900,10	177.707,53
Résultat antérieur	198.770,17	-147.965,85	50.804,32
<b>Résultat cumulé</b>	<b>279.577,60</b>	<b>-51.065,75</b>	<b>228.511,85</b>

BUDGET AEP	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
Dépenses	170.792,00	285.945,35	456.737,35
Recettes	188.245,92	199.663,29	387.909,21
Résultat exercice	17.453,92	-86.282,06	-68.828,14
Résultat antérieur	33.341,02	123.089,01	5.291,92
<b>Résultat cumulé</b>	<b>50.794,94</b>	<b>36.806,95</b>	<b>87.601,89</b>

BUDGET CCAS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
Dépenses	1.844,00		1.844,00
Recettes	3.364,00		3.364,00
Résultat exercice	1.520,00		1.520,00
Résultat antérieur	-855,86		-855,86
<b>Résultat cumulé</b>	<b>664,14</b>		<b>664,14</b>

BUDGET LOTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
Dépenses	7.282,64	-16.633,45	-9350,81
Recettes	7.282,64	0	7.282,64
Résultat exercice	0	-16.633,45	-16.633,45
Résultat antérieur	-168.982,76	57.520,46	-111.462,30
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-168.982,76</b>	<b>40.887,01</b>	<b>-128.095,75</b>

BUDGET STATION SERVICE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
Dépenses	54.034,97	17.589,87	71.624,84
Recettes	23.456,98	24.957,94	48.414,92
Résultat exercice	-30.577,99	7.368,07	-23.209,92
Résultat antérieur	41.862,50	65.145,00	107.007,50
<b>Résultat cumulé</b>	<b>11.284,51</b>	<b>72.513,07</b>	<b>83.797,58</b>

## 2°) vote du compte de gestion

Voté à l'unanimité

3°) affectation des résultats du compte administratif 2016 : voté à l'unanimité

BUDGET GENERAL	CPTE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent de clôture		279.577,60	
Déficit de clôture			-51.065,75
Part affectée à l'investissement	1068		51.065,75
Report de fonctionnement	002	228.511,85	
Report d'investissement	001		-51.065,75
RAR Dépenses			476.648,00

RAR Recettes			276.232,00
Solde des restes à réaliser			-200.416,00
<b>BUDGET AEP</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Excédent de clôture		50.794,94	
Excédent de clôture			36.806,95
Part affectée à l'investissement	1068		
Report de fonctionnement	002	50.794,94	
Report d'investissement	001		36.806,95
RAR dépenses			490.040,00
RAR Recettes			351.242,00
Solde des restes à réaliser			-138.798,00
<b>CCAS</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Excédent de clôture		664,14	
Report de fonctionnement	002	664,14	
<b>LOTISSEMENT LES FAISSES</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Déficit de clôture		-168.982,76	
Excédent de clôture			40.887,01
<b>BUDGET STATION SERVICE</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Excédent de clôture		11.284,51	
Excédent de clôture			72.513,07
Affectation 1064	1064		506,96
Report de fonctionnement	002	10.577,55	

#### **4°) convention accessibilité**

Le conseil accepte à l'unanimité de passer une convention pour la réalisation d'une mission accessibilité avec l'association ECTI .

Les établissements ouverts au public doivent être accessibles aux personnes handicapées, et les ERP non conformes aux règles d'accessibilité sont tenues de s'inscrire à un agenda d'accessibilité programmé qui permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité

#### **5°) convention avec l'association des Maires**

Le conseil municipal à l'unanimité décide à l'unanimité de passer une convention portant sur la mise à disposition d'une plate-forme de dématérialisation des marchés publics afin que la collectivité puisse faire ses consultations en conformité avec le Code des marchés publics

#### **6°) adhésion à l'association Châtaignes et Marrons**

Le conseil à l'unanimité décide d'adhérer à l'association châtaignes et marrons des Cévennes et du haut Languedoc qui a pour objet la valorisation des produits, mobilisation et engagement pour avancer dans la démarche collective

Le montant de la cotisation s'élève à 100€ pour les communes

#### **7°) renouvellement de l'adhésion à la médecine du travail**

Le conseil à l'unanimité décide de renouveler la convention d'adhésion au Service de médecine préventive et de santé au travail à compter du 01/01/2017, et le renouvellement sera désormais tacite à son terme.

#### **8°) versement de 42.000€ du budget station au budget commune**

La subvention des pétroliers pour un montant de 42.594€ vient d'être versée sur le budget de la Station-service, ce budget en fin d'exercice 2016 présente un excédent de clôture en fonctionnement et en investissement. Le conseil à l'unanimité de reverser la somme de 42.000€ au budget de la commune

#### **9°) désignation d'un membre pour le CLECT**

Le conseil communautaire par délibération du 30 janvier 2017, a créé la commission locale d'évaluation des charges transférées qui est composée d'un membre de chaque conseil municipal. Le conseil à l'unanimité désigne Bernard MAS

### **10°) désignation des membres des commissions thématiques**

- Commission voirie : GAYRAUD Claude – ROQUE Christiane
- Commission Déchets : BLANC Maurice – RAZIMBAUD Jean-Louis
- Commission Electrification : BLANC Maurice – VIDAL Daniel
- Commission Culture Patrimoine : ROUMESTANT Bernard – RAZIMBAUD Olivier

### **11°) indemnité des élus**

En début d'année 2017, le montant maximum des indemnités a évolué en raison de l'augmentation de l'indice brut terminal et de la majoration de la valeur du point d'indice. En 2014, la délibération qui fixait le montant des indemnités se référait à l'indice brut terminal 1015. Le conseil accepte de fixer le montant des indemnités des élus sans mentionner les références de l'indice brut terminal

### **12°) Transfert d'une partie des biens de la section de Félines**

Les parcelles cadastrées section A n°629 – 627 et 626 appartiennent à la section de Félines. Le conseil à l'unanimité demande le transfert d'une partie de ces parcelles dans le domaine communal en vue de l'élargissement du chemin rural. Le géomètre effectuera un document d'arpentage pour délimiter la longe du terrain nécessaire à l'agrandissement

Lors du vote de la section de Félines, les membres ont été consultés et ont donné leur accord sur ce transfert.

### **13°) autorisation de signature des actes administratifs**

Les collectivités locales peuvent décider de rédiger des actes administratifs dans la mesure où elles sont partie.

L'habilitation à recevoir et à authentifier des actes passés en la forme administrative est un pouvoir propre du Maire qui ne peut pas être délégué.

Le conseil à l'unanimité désigne Mas Bernard, adjoint qui sera chargé de signer les actes administratifs en même temps que le co-contractant en présence du maire, seul habilité à procéder à l'authentification.

### **14°) vente des biens de section de Révalières Boissezon – Révalières et Ceren**

La vente des biens de section de Révalières Boissezon, de Révalières et de Ceren ont été validées par délibération du 12 juillet 2016, et par courrier de Mr le Sous Préfet en date du 22 septembre 2016 ; Les délais de recours des tiers étant dépassés, il appartient aux acheteurs de déposer le dossier auprès du notaire.

Le conseil à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer les actes notariés au nom de chaque section

### **15°) autorisation à donner au Maire pour ester en justice**

Par arrêté préfectoral en date du 23 septembre 2016, les biens de la section des Senausses et des parts sociales appartenant à la section des Senausses au sein du Groupement Forestier ont été transférés à la commune, le dit groupement conteste ce transfert et a saisi un avocat, l'affaire va être portée devant le tribunal Administratif de Toulouse ;

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de confier l'affaire à un avocat, et autorise Mr le Maire à représenter la commune pour ester en justice

### **16°) Biens de sections conventions et baux**

Il convient de définir les parcelles à vocation agricole pour l'établissement de certains contrats ou convention

#### **Section des Argieuses**

Convention pluriannuelle avec BASCOUL Elise – VALETTE Jean-Luc

#### **Section de Révalières**

Contrat de location avec PISTRE Florent (parcelle E 233)

#### **Section de Félines**

Contrat de location avec GAEC de la Métairie de Félines – GAEC des Faïsses – CROS Lucien et convention avec PAGES André

### **Section de Bessoles**

Contrat de location avec VERGELY Benoît

### **Section de Candoubre**

GAEC de la Capelle – GAEC du Castel – GAEC Janil – GAEC des Oustalous – GAYRAUD Jacqueline – MENESSION Stéphane – FARENC Jean-François

### **Section de la Barraque-Montégut la Gorge**

Contrat de location avec GAEC du Castel – GINTRAND Monique – RAZIMBAUD Jean-Luc

### **Section de Montégut**

Un courrier a été adressé à Monique GINTRAND le 29 décembre 2016 concernant la procédure d'achat des biens de section de Montégut car le dossier est en instance chez Me IMBERT GAUCI depuis juin 2014. Elle n'a pas répondu au courrier et on lui avait bien précisé qu'en l'absence de réponse, un contrat de location serait établi. Un mail de Me GAUCI confirme qu'elle a demandé la réactualisation des dossiers en instance

### **17°) Validation du vote des électeurs**

Le conseil municipal valide les votes qui se sont déroulés :

- le samedi 11 février 2017

**Section de Bessoles** : inscrits : 11                      votants : 10

Autorise la vente à VERGELY Benoît, VERGELY Serge et SOUCASSE Michel

**Section Révaliès Bessoles** : inscrits : 24                      votants : 22

Autorise la vente à PISTRE Florent, VERGELY Serge et VIALET Philippe

- Le samedi 18 février 2017 :

**Section de Félines** : inscrits 19                      votants 15

Refuse la vente à CROS Lucien, à PAGES André et à VINCENT Louis

**Section de la Barraque – Montégut et la Gorge** : inscrits : 7    votants : 6

autorise la vente à PISTRE Florent – à GINTRAND Monique (parcelles E 500p – E 850 et E860), à RAZIMBAUD Jean-Luc et refuse la vente à GINTRAND Monique (E 563)

### **18°) convention avec le SDET**

L'entreprise BOUYGUES va réaliser une extension au BT P9 aux Senausses, avec 6 poteaux conducteurs aériens et le câble aérien va passer au-dessus des parcelles dont la J n°445 qui appartient à la section des Senausses

Le Conseil à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer ladite convention au nom de la section

### **19°) Autorisation d'occupation du domaine public pr Free**

La société FREE envisage d'installer une armoire de dégroupage à proximité du central Orange situé sur la place de la mairie et demande à la collectivité l'autorisation d'occupation du domaine public

### **20°) servitude de passage avec Christine BRALS**

Suite à l'obtention du permis de construire pour la nouvelle mairie, il est nécessaire de conclure avec Christine et Philippe BRALS une servitude sur leur passage afin de nous éviter par la suite toute contestation qui pourrait être induite par la vue sur le fond voisin.

Ils nous ont donné leur accord

Décision du conseil :

### **21°) Questions diverses**

Permanence des élections

Stationnement écoles